

Ville d'Orly

Généré le 7 septembre 2024 à 12:10 depuis le site www.mairie-orly.fr

Page /

La régie publique Eau Seine & Bièvre, votre nouveau service de l'eau, a repris le service de distribution de l'eau potable sur notre ville le 1er janvier 2024.

L'ambition de cette reprise en gestion publique consiste à assurer à la fois un service de qualité, la maîtrise du prix de l'eau, un renouvellement ambitieux du patrimoine, la préservation de la ressource en eau, la transparence et la démocratie dans les décisions prises.

Après la dernière facture 2023 reçue au premier trimestre 2024 de la part de l'opérateur sortant VEDIF, la première facture 2024, étape importante pour assurer la pérennité du nouveau service, tout en représentant un fort challenge dans sa mise en œuvre, est progressivement transmise depuis le mois de mai. **Sur Orly cette facture parviendra dans les jours à venir.**

Le prix de l'eau potable, joint à cette 1ère facture, a été gelé pour cette année 2024, en dépit d'une inflation forte. Des régularisations, en plus comme en moins, peuvent figurer sur la facture, dans la mesure où des relevés réels – et non estimatifs – ont très largement été menés.

Les abonnés ayant opté pour la mensualisation recevront un plan de prélèvement à la suite de cette première facture. La mensualisation n'a en effet pu être mise en place avant l'édition de ce premier décompte.

Les factures suivantes seront transmises entre la rentrée et la fin 2024 puis en au printemps 2025.

En cas de question et notamment de difficulté de règlement de la facture, vous pouvez contacter la régie par téléphone au 018 036 91 94 ou par mail à l'adresse regie.eau@grandorlyseinebievre.fr.